

*Proposition présentée par les députés :
MM. Eric Stauffer, Carlos Medeiros, Bernhard
Riedweg, Patrick Lussi*

Date de dépôt : 26 avril 2017

Proposition de motion

Scandale aux HUG : des dizaines de millions de pertes à cause des créances laissées prescrites pour les assureurs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les créances des HUG contre les assurances suisses, notamment, ont été perdues parce qu’il devait s’agir de créances devenues prescrites ;
- que les créances prescrites visées par la mission d’audit n’auraient pas été comptabilisées en tant que pertes avant 2011 ;
- que les assurances tardent à payer les factures ;
- que les assurances qui font l’objet de recouvrement ne seraient pas astreintes à payer les intérêts de retard et à rembourser aux HUG les frais du recouvrement (frais de poursuite, frais judiciaires, etc.) ;
- qu’entre 2000 et 2010 c’est plus de 88 millions de francs qui auraient été perdus,

invite le Conseil d’Etat

- à expliquer à la population comment ce montant énorme de créances a été perdu alors que si l’assuré ne paye pas ses primes LAMAL l’Etat a l’obligation de payer pour lui et de facto l’assurance doit payer les prestations médicales fournies ;
- à divulguer quelles poursuites pénales le gouvernement a entreprises pour gestion déloyale des intérêts publics ;
- à expliquer quelle est la situation aujourd’hui des paiements des compagnies d’assurances et leurs délais de paiement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Selon les états financiers des HUG 2016, il y a une augmentation de 150% des créances contre les assurances suisses par rapport à 2015, avec la précision que ces créances sont provisionnées à hauteur de 52 millions, soit 27%, ce qui est absolument hallucinant. La présente proposition de motion va dans le sens des observations faites dans le projet de loi déposé le 7 mars 2017 ([http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL 12072.pdf](http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL_12072.pdf)).

Selon la mission d'audit du recouvrement des HUG ordonnée par l'ancien directeur des HUG (Gruson) le 19 mars 2013 (annexe 1), en 2011 les HUG ont passé par pertes 70 millions dont une grande partie était des créances prescrites dues par les assurances suisses aux HUG. **Ainsi, les HUG ont perdu des dizaines de millions de créances dues par les assurances, parfaitement connues et solvables, juste parce qu'ils n'ont rien fait.** C'est un scandale surtout lorsque l'on considère que les HUG sont subventionnés par l'Etat, soit par les citoyens et leurs impôts. De plus, il sied de préciser que l'Etat en cas de non-paiement des primes LAMAL par les citoyens doit payer 85% à l'assurance, donc de facto les compagnies d'assurances doivent couvrir les prestations médicales fournies. Les HUG ont-ils juste poursuivi les citoyens en lieu et place des compagnies d'assurances ? Un rapport confidentiel de juin 2015 (annexe 1, partie 2) concernant un audit du processus interne attesterait un abandon de 23,7 millions, ce qui est surprenant car les assurances ont l'obligation de payer les prestations – ou s'agit-il d'étrangers de passage à Genève sans assurances ?

La population a le droit de savoir ce qu'il en est !

Aux motifs de ce qui précède, je vous invite Mesdames, Messieurs, les députés, à soutenir la présente motion.